

**OBJET RHI DE PETITE-ILE**

**CRAC 2006**  
**AVENANT N° 1**

---

### **CONTEXTE DE L'OPERATION**

La Commune de Saint-Denis a confié à la SIDR, par délibération du 6 mai 2003, une étude de faisabilité opérationnelle de la Résorption de l'Habitat Insalubre sur le quartier de Petite-Ile, afin de définir un programme d'intervention et son corollaire le bilan financier.

Suite aux conclusions de l'étude pré opérationnelle de 2003, la Commune de Saint-Denis a validé, lors de son Conseil Municipal du 18 juin 2004, l'engagement d'une opération de Résorption de l'Habitat Insalubre sur le quartier de Petite-Ile avec comme cadre une Convention Publique d'Aménagement confiée à la SIDR telle que définie par la loi SRU du 13 décembre 2000.

Cette CPA a été passée sur l'ensemble du territoire du quartier de Petite-Ile sur la base d'un programme et d'un bilan prévisionnel qui prévoient, entre autres :

- La restructuration urbaine du quartier,
- la reconstruction envisagée de 2/3 des logements,
- la réhabilitation de l'ensemble des réseaux secs et humides,
- la réalisation de programmes neufs en accession et location en réponse aux besoins de la population,
- la réalisation de logements adaptés pour les personnes âgées,
- des actions d'accompagnement sur le quartier par la mise en place d'une MOUS.

La SIDR transmet le Compte Rendu Annuel à la Collectivité 2006 (CRAC) et le bilan prévisionnel actualisé de l'opération RHI de Petite-Ile.

**BILAN PREVISIONNEL DE L'OPERATION**

**Bilan financier général actualisé au 31/12/2006 en HT**

	BILAN INITIAL	BILAN CRAC 2004	BILAN CRAC 2005	BILAN CRAC 2006	ECART	OBSERVATIONS
VENTE/OP.EXTERNES (TN) – Amélio/PTZ	717 000	753 000	753 000	753 000	0	
AFFECT INTERNE CH FONC (TR) – LLTS	1 566 500	1397000	1 178 000	1 178 000	0	
AFFECT INTERNE CH FONC (TN) - LES et Lots libres	270 120	270 120	470 120	470 120	0	
PARTIC.COLLECTIVITE AU DEFICIT	1 012 770	92 166	92 166	92 166	0	
PART.COLLEC.FINANC. EQUIP. PUBLICS	0	1 023 122	1042122	1 042 122	0	
PARTIC.COLLEC.MOUS/ OPAH/DIVERS	17 500	17 500	17 500	17 500	0	
PARTICIPAT. COLLEC. SUBV. RHI	4 051 081	3 733 715	3798231	3 798 231	0	
PARTICIPAT. COLLEC. SUBV. MOUS	70 000	64 516	0			
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>7 704 972</b>	<b>7 351 139</b>	<b>7 351 139</b>	<b>7 351 139</b>	<b>0</b>	
AUTRES ETUDES PRE-OPERATIONELLES	50 000	49750	67450	59350	-8100	Réajustement selon offre du marché
HONORAIRES GEOMET./ MAITRISE DES SOLS	25 000	27250	3543	3543	0	
AUTRES FRAIS FONCIERS	15 000	15000	10000	10000	0	
HONORAIRES GEOMET./ MISE EN ETAT SOLS	15 000	15000	43707	6000	-37707	Transfert des honoraires Géomètres sur ligne budgétaire HONORAIRES BE P/ INFRASTR, PUB
INDEMNITES DE DECASEMENT	100 000	80000	80000	80000	0	
DEMENAGEMENT	26 600	30000	30000	30000	0	
LIBERATION TERRAIN (DEMOL.EVACUATION)	430 000	400000	400000	513672	113672	Provision sur marché de démolitions (dont frais de la STAR)
AIDES AUX FAMILLES	10 500	45000	45000	45000	0	
HONORAIRES BE P/ INFRASTR. PUB (10 %)	642 683	406771	332364	332364	0	
HONO.GEOMET./ ETUDE INFRASTR. PUB	25 000	25000	5000	42707	37707	Provision sur marché des travaux topographiques
CSPS/ TRAVAUX INFRASTRUCTUR. PUB (2 %)	116 852	116220	77828	49814	-28014	Réajustement selon offre du marché
URBANISTE	30 000	30000	20000	20000	0	
CONTR.TECH./ TRAVAUX INFRAS. PUB	15 000	15000	15000	15000	0	
ETUDES SOLS/ TRAVAUX INFRASTR	20 000	20000	15000	5000	-10000	Réajustement selon offre du marché
AUTRES BUREAUX D'ETUDES	10 000	10000	10000	5400	-4600	Réajustement selon offre du marché
TRAVAUX SECONDAIRES	4 457 500	4457000	5014500	5014500	0	
TRAVAUX TERTIAIRES	557 500	557500			0	
REVISION DE PRIX/ TRAVAUX VRD (3,5 %)	197 575	196508	184620	175122	-9498	Ecart lié aux variations des postes des dépenses
FRAIS DE COMMERCIALISA. ET PUB	20 000	20000	20000	20000	0	

.../...

	BILAN INITIAL	BILAN CRAC 2004	BILAN CRAC 2005	BILAN CRAC 2006	ECART	OBSERVATIONS
IMPREVUS	100 000	100000	276949	153432	-123517	Cette ligne permet de provisionner les dépenses suivantes : libération de terrain et travaux divers (CGE/ EDF)
TRAVAUX DIVERS (CGE/EDF/...)	100 000	100000	100000	171723	71723	Provision en vue de menus travaux sur logements de transit
FRAIS DE COMMUNICATION	20 000	20000	15343	15343	0	
AUTRES FRAIS DIVERS	17 000	35777	31022	31010	-12	Réajustement
ASSURANCES (0,25 % des dépenses travaux y/c démolitions)	14 606	14036	12781	10000	-2781	Ecart lié aux variations des postes de dépenses
REMUNERAT.FORFAITAIR. AMENAGEUR	111 000	111000	111000	111000	0	
REMUNERATION MOUS	87 500	87500	87500	87500	0	
REMUNERATION PROPORTIONELLE sur Dép. : 2,5 %	174 145	169237	167528	165980	-1548	Ecart lié aux variations des postes de dépenses
REMUNERAT ; DE COMMERCIALISATION OP Ext : 3 %	21 510	22590	22590	22590	0	
REMUNERATION DE CLOTURE	10 000	10000	10000	10000	0	
REMUNERATION DU FONCIER	75 000	75000	30000	1220	-28780	Réajustement
FRAIS DE PORTAGE FINANCIER	133 824	80000	14909	48620	33711	
FRAIS FINANCIER/ EMPRUNT RELAIS (OCT)	61 176	0	97515	95250	-2265	Mise en place d'OCT
AUTRES FRAIS DE GESTION	15 000	10000				
SOLDE TVA REMBOURSABLE		0				
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>7 704 971</b>	<b>7 351 139</b>	<b>7 351 139</b>	<b>7 351 139</b>	<b>0</b>	

De manière générale, la plupart des postes de dépenses ont été réajustés à la baisse au profit des deux postes, LIBERATION TERR. (DEMOL. EVACUATION) et TRAVAUX DIVERS (CGE/ EDF...).

Au regard du précédent CRAC, la participation de la collectivité reste inchangée, soit 1 151 788 € HT, soit 1 249 690 € TTC.

Le nouveau bilan prévisionnel reste équilibré à 7 351 139 € HT.

Bien que la participation de la Commune et le nouveau bilan soient validés dans le CRAC 2005, il convient d'approuver l'avenant n° 1 qui reprend ces éléments.

### **AVANCEMENT DE L'OPERATION EN 2006**

L'avancement de l'opération de RHI Petite Ile en 2006 s'est traduit :

• **Travaux VRD**

Entreprises retenues et montant des marchés

LOT 10 - VRD : GTOI pour un montant de 3 849 942,50 € HT

LOT 12 - BASSE TENSION -  
ECLAIRAGE PUBLIC : ELI BAT pour un montant de 357 799,51 € HT

LOT 13 - PLANTATION -  
ARROSAGE : LA MARE EV pour un montant de 174 010,00 € HT

Coordinateur de sécurité  
Durée des travaux  
Démarrage de chantier VRD

Cabinet ATES  
48 mois  
décembre 2005

**Etat d'avancement des travaux en %**

	Réseaux tous confondus	Branchement	Terrassement et voirie (0/80)	Clôture	Enrobé (1ère couche)	Finition programmée
Rue Militaire amont (vers ravine)	100	100	100	0	0	juin 2007
Rue Militaire aval	100	100	100	100	100	fin mai 2007
Rue de la Caserne	100	100	100	100	100	fin mai 2007
Rue de la Cayenne	100	100	100	0	100	juillet 2007
Rue des Flamboyants	90	100	100	0	0	fin juin 2007
Rue des jacarandas C	100	100	100	30	0	fin juin 2007
Rue des jacarandas A	0	0	0	30	0	fin juin 2007
Rue de la Ravine Gentille	60	90	20	15	0	juillet 2007
Rue des Bois Noirs	10	0	0	0	Réfection	juillet 2007
Rue Ticoune B	0					juillet 2007

Un arrêt de chantier est prévu en juillet 2007. Le retour des entreprise est envisagé fin 2008, voire en 2009 (attente des premières livraisons de logements).

• **Réalisation de la première phase de logements**

- **1ère tranche de LES (8 LES)**

L'obtention des permis de construire a été effective en avril 2006. Le démarrage des travaux a été lancé en novembre 2006 pour une livraison 2° trimestre 2007.

Ces 8 LES couvrent deux zones distinctes au sein du quartier.

Les 2 premiers LES sont en cours de réalisation sur du foncier libre sur la rue des Flamboyants.

Les 6 autres LES sont prévus le long de la ravine Gentille. 4 familles résident actuellement dans l'emprise foncière.

Dans le cadre de la MOUS, le Chargé d'Affaires Sociales s'est engagé depuis 2005 dans un processus de concertation autour des projets de relogement des 4 familles.

La construction des 6 LES situés à proximité de la Ravine Gentille reste subordonnée à la libération du terrain et aux travaux de traitement de cette ravine. L'entreprise APOI réalise actuellement les travaux d'endiguement dont la fin est prévue pour mai 2007.

- **32 LLTS dont 10 logements adaptés** pour les personnes âgées ou à mobilité réduite

Cette programmation LBU 2005 correspond à la première opération de logements.

Suite au premier appel d'offres infructueux lancé en novembre 2005 (+ 42 %), certaines prestations ont été supprimées.

Un deuxième appel d'offres a été lancé en mai 2006 (ouverture le 20 juin 2006).

Appel d'Offres infructueux : + 51 %

D'autres contraintes se cumulent :

- 1- une simplification des volumes (toitures) a été présentée et refusée par l'ABF (premiers compromis déjà acceptés au stade du PC) ;
- 2- un poste VRD conséquent (12 000 € HT/ logement), généralement celui-ci s'élève à 5 000 € HT/ logement ;
- 3- une conjoncture difficile : coûts des entreprises élevés ; entreprises peu qualifiées (pas de références).

Les financeurs ont été également sollicités (DDE - Commune de Saint Denis) en septembre 2006.

Une participation supplémentaire de la Commune sera demandée pour un montant de 300 000 € (dont 172 271 € au titre de la surcharge foncière et 127 729 € au titre de sa participation au financement des équipements publics).

Après deux appels d'offre infructueux, le démarrage des travaux de l'opération « Paille en Queue » est prévue pour le second semestre 2007. La libération du foncier est en cours d'achèvement avec le relogement de la dernière famille prévue dans les prochains jours.

- **12 logements** font l'objet dans le même temps, d'une **amélioration - acquisition** avec le PACT comme maître d'ouvrage délégué des travaux.

Le dépôt des demandes de subvention d'amélioration - acquisition a été effectué en décembre 2006. Démarrage des travaux en août 2007. Durée : 9 mois.

- **MOUS**

- Relogement des familles situées sur les terrains d'assiettes du programme Locatif (32 logements) et LES (8 logements) ;
- définition d'une liste de candidats pour les 10 LES (2ème tranche) ;
- suivi des familles concernées par un projet d'amélioration - acquisition (approches sociales, techniques, financières en collaboration avec PACT Réunion) ;
- action de communication et d'information (permanences, comité de quartier...) ;
- accompagnement des familles.

#### **DEPENSES REALISEES AU 31.12.2006**

Les dépenses réalisées, en cumulé, au 31.12.2006, relatives à ces actions s'élèvent à 1 120 625 € HT.

#### **PRODUITS APPELES AU 31.12.2006**

La recette encaissée au 31.12.2006 s'élève à 499 925 € HT.

#### **PERSPECTIVES DE L'OPERATION EN 2007**

Les perspectives de la RHI de Petite-Ile en 2007 se déclinent ainsi :

- **Travaux d'infrastructures VRD**

- Continuité des VRD sur la rue Ticoune, Jacarandas, Ravine Gentille.

- **Programme Habitat**

- Engagement de la 2ème tranche d'amélioration - acquisition,
- engagement de la 2ème tranche de LES (CELES),
- démarrage des travaux de Paille en Queue (32 LLTS).

- **MOUS**

- Relogement des familles situées sur les emprises des futures programmations « Paille en Queue » et des LES 1ère tranche ;

- suivi des familles en transit ;
- accompagnement social des familles candidates au LES dans leur projet d'accession à la propriété (2ème tranche LES concernant 10 logements) ;
- aide technique et sociale aux familles dans leur projet d'accession à la propriété (procédure d'amélioration - acquisition...) ;
- action de communication et d'information (permanences et comité de quartier....).

### LES DEPENSES PREVISIONNELLES EN 2007

Pour l'année 2007, les dépenses s'élèvent à hauteur de 1 307 489 € HT.

### LES RECETTES PREVISIONNELLES EN 2007

Pour l'année 2007, le montant total des recettes est de 2 146 821 € HT, réparti de la manière suivante :

- Cessions et affectation interne de charges foncières HT 412 000 €,  
12 améliorations - acquisitions x 9 000 € 108 000 €,  
32 LLTS x 9 500 € 304 000 €,
- participation de la collectivité - Subvention RHI (Etat) 1 124 346 €,
- participation de la collectivité (Commune) HT 610 475 €.
- MOUS/ OPH/ divers à hauteur de HT 7 000 €,  
soit TTC 7 595 €.

L'appel de fonds a été transmis le 12 février 2007.

- Financement des équipements publics à hauteur de HT 603 475 €,  
soit TTC 654 770 €.

Les appels de fonds se répartissent dans le temps de la manière suivante :

- Un premier appel était prévu le 1er trimestre 2007 à hauteur de 465 139 € HT ; une somme de 65 139 € HT, soit 70 675,82 TTC a été appelé le 12 février 2007 ; la différence est due au remboursement de l'avance sur trésorerie concédée par la Commune en décembre 2006, à hauteur de 400 000 € ;
- un deuxième sera lancé au 3ème trimestre 2007, à hauteur de 138 336 € HT.

**EVOLUTION DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE DEPUIS LE CRAC 2005**

Le nouveau Compte de Résultat Prévisionnel d'Opération (CRPO) actualisé est de **7 351 139 € HT**.

La participation totale de la collectivité reste inchangée, soit **5 370 771 € TTC** :

- Participation collectivité au déficit - Ville	à hauteur de HT	92 166 €,
	soit TTC	100 000 €,
- participation collectivité financement équipements publics - Ville	à hauteur de HT	1 042 122 €,
	soit TTC	1 130 702 €,
- Participation collectivité MOUS/ OPAH/ divers - Ville	à hauteur de HT	17 500 €,
	soit TTC	18 988 €,
- Participation collectivité Subvention - RHI - Etat	à hauteur de HT	3 798 231 €,
	soit TTC	4 121 081 €.

Il convient de valider dans ce **CRAC 2006** le réalisé 2006 et les prévisions 2007, ainsi que la **participation globale** de la collectivité d'un montant total de **5 370 771 € TTC** (TVA au taux en vigueur: 8,5%), réparti de la manière suivante :

**Participation collectivité - Subvention - RHI (appel de fonds - Etat)**

- 2005	185 846 €,	- 2006	435 925 €,
- 2007	1 124 346 €,	- 2008	753 734 €,
- 2009	538 733 €,	- 2010	759 646 €,
	total de HT	3 798 231 €,	
	soit TTC	4 121 081 €.	

**Participation collectivité (appel de fonds - Commune)**

Montant appelé au titre de la participation de la collectivité au déficit :

- 2005	HT	92 166 €,
	soit TTC	100 000 €,
	total de HT	92 166 €,
	soit TTC	100 000 €.



Montant appelé au titre de la participation de la collectivité MOUS/ OPAH/ divers :

- 2005	HT	5 250 €,
	soit TTC	5 696 €,
- 2007	HT	7 000 €,
	soit TTC	7 595 €,
- 2008	HT	3 500 €,
	soit TTC	3 798 €,
- 2009	HT	1 750 €,
	soit TTC	1 899 €,
	total de HT	17 500 €,
	soit TTC	18 988 €.

Montant appelé au titre de la participation de la collectivité au financement des équipements publics :

- 2007	HT	603 475 €,
	soit TTC	654 770 €.

Lors des appels de fonds, l'avance de 400 000 € sera déduite : remboursement de l'avance au 1er trimestre 2007.

- 2008	HT	200 000 €,
	soit TTC	217 000 €,
- 2009	HT	150 000 €,
	soit TTC	162 750 €,
- 2010	HT	88 647 €,
	soit TTC	96 182 €,
	total de HT	1 042 122 €,
	soit TTC	1 130 702 €.

La collectivité doit enfin valider la programmation de logements, d'un nombre total de 212, ce qui représente 215 charges foncières, à savoir :

- LES	25,
- PTZ	12,
- acquisitions - améliorations	39,
- lots libres	12,
- LLTS	124,
dont 32 logements adaptés.	

Rapport n° 07/2-65

Au vu des informations qui précèdent, je vous demande donc d'approuver le CRAC 2006 de l'opération de RHI de Petite-Ile.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE DEPUTE-MAIRE



Jean-Paul VICTORIA

**NB** Un exemplaire du CRAC 2006 de l'opération est consultable à la Direction de l'Habitat au 1er étage de l'Hôtel de Ville (téléphone : 0262 40 05 80/ télécopieur : 0262 40 07 60).

**OBJET RHI DE PETITE-ILE**

**CRAC 2006**  
**AVENANT N° 1**

---

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements, et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les Articles L. 311-1, R. 311-2 et R. 311-5 ;

Vu la délibération n° 04/3-29 du Conseil Municipal en séance du 18 juin 2004 portant approbation de la convention publique d'aménagement pour la résorption de l'habitat insalubre sur le quartier de Petite-Ile ;

Vu la délibération n° 04/4-15 du Conseil Municipal en séance du 20 août 2004 portant approbation de la procédure de concertation préalable à la création de la ZAC ;

Vu la délibération n° 05/3-15 du Conseil Municipal en séance du 28 avril 2005 portant approbation du bilan de la concertation ;

Vu la délibération n° 05/3-16 du Conseil Municipal en séance du 28 avril 2005 portant approbation du dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) ;

Vu la délibération n° 05/5-35 du Conseil Municipal en séance du 24 juin 2005 portant approbation du dossier de réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté ;

Vu la délibération n° 05/5-36 du Conseil Municipal en séance du 24 juin 2005 portant approbation du programme des équipements publics de la ZAC ;

Vu la délibération n° 05/8-23 du Conseil Municipal en séance du 15 décembre 2005 portant approbation du Cahier des Charges de Cessions de Terrains à l'intérieur du périmètre de RHI ;

Vu la délibération n° 05/6-71 du Conseil Municipal en séance du 15 décembre 2005 portant approbation du CRAC 2004 ;

Vu la délibération n° 06/7-09 du Conseil Municipal en séance du 14 décembre 2006 portant approbation du CRAC 2005 ;

Sur le RAPPORT N° 07/2-65 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Aménagement du Territoire / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le CRAC 2006 de l'opération de RHI de Petite-Ile, notamment les éléments suivants :

- les dépenses et recettes de l'année 2006, ainsi que le prévisionnel de dépenses et recettes pour l'année 2007 ;
- les objectifs opérationnels de l'année 2007, dépenses et recettes afférentes.

**ARTICLE 2**


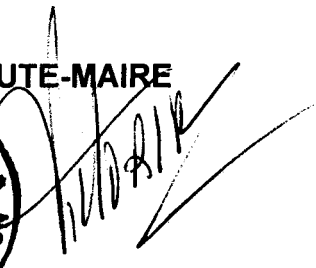
Approuve l'Avenant n° 1 qui, conformément au CRAC 2005 (validé le 14/12/2006), arrête le nouveau bilan global de la CPA RHI de Petite-Ile à 7 351 139 € HT (7 900 594 € TTC), avec une nouvelle participation de la Commune de 1 151 788 € HT (1 249 690 € TTC).

**ARTICLE 3**

Autorise le Député-Maire à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 06 JUIL. 2007

LE DEPUTE-MAIRE



LE MAIRE DE LA VICTORIA

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT  
POUR L'OPERATION RHI PETITE ILE,  
COMMUNE DE SAINT DENIS**

Dans le bilan initial approuvé le 18 juin 2004, le Compte de Résultat Prévisionnel d'Opération 2005 approuvé était de 7 704 972 € HT (soit 8 359 895 € TTC), avec une participation de la commune de **1 030 270 € HT** (soit 1 117 843 € TTC) dont 1 012 770 € HT de participation au titre du déficit, et 17 500 € HT au titre de la participation à la MOUS.

**Conformément à l'article 18 de cette convention, la SIDR a présenté aux conseils municipaux les comptes rendus annuels à la collectivité pour l'année 2004 et 2005.**

Les CRAC 2004 et 2005 ont fait apparaître une modification du bilan global de l'opération, suite à des variations sur les postes de l'opération en recettes et en dépenses (cf. CRAC 2004 et CRAC 2005)

Il a donc été proposé d'adopter **un nouveau bilan de la Convention Publique d'Aménagement présentant un montant total de produits et de charges de 7 351 139 € HT** (soit 7 900 594 € TTC):

- **Au CRAC 2004, la participation totale de la collectivité a été validée sur la base de 1 132 788 € HT** (soit 1 229 075 € TTC) , dont 1 023 122 € HT au financement des équipements publics, 92 166 € HT de participation au titre du déficit et 17 500 € HT de participation au titre de la MOUS

Participation de la collectivité- Subvention RHI (ETAT) : 4 121 081 €

- **Au dernier CRAC 2005, la participation totale de la collectivité a été validée sur la base de 1 151 788 € HT**, (soit 1 249 690 € TTC) dont 1 042 122 € HT au financement des équipements publics, 92 166 € HT de participation au titre du déficit et 17 500 € HT de participation au titre de la MOUS.

Participation de la collectivité- Subvention RHI (ETAT) : 4 121 081 €

Ces éléments du CRAC 2004 et 2005 ont été approuvés respectivement aux conseils municipaux du 15 décembre 2005 et du 14 décembre 2006.

Le présent avenant a pour objet, conformément au CRAC 2005, et à l'article 17 de la Convention Publique d'Aménagement et à l'article L 300-5 dernier alinéa du code de l'urbanisme, de définir :

- un nouveau bilan global de Convention Publique d'Aménagement RHI PETITE ILE à hauteur de **7 351 139 € HT** (soit 7 900 594 € TTC) ;
- une nouvelle participation de la ville à hauteur de **1 151 788 € HT** (soit 1 249 690 € TTC) .

**CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

**Article 1 : Compte de Résultat Prévisionnel d'Opération**

Le bilan global de la Convention Publique d'Aménagement pour l'opération RHI PETITE ILE présente un montant total de produits et de charges de 7 351 139 € HT (sept millions trois cent cinquante et un mille cent trente neuf euros hors taxes), soit (soit 7 900 594 € TTC).

DEPENSES (K€)				RECETTES (K €)			
	HT	TVA	TTC		HT	TVA	TTC
Etudes pré opérationnelles	59	5	64	Cessions	2 401	129	2 530
Maîtrise des sols	13	1	14	Participation Collectivité	1 152	98	1 250
Mise en Etat des sols	675	47	722	Participation Collectivité Subvention RHI	3 798	323	4 121
Etudes et travaux d'infrastructure	6 062	514	6 576				
Frais de gestion/rémunération	542		542				
Solde TVA		-17.7	-17.7				
<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>7 351</b>	<b>549</b>	<b>7 900</b>	<b>TOTAL Recettes</b>	<b>7 351</b>	<b>549</b>	<b>7 900</b>

**Article 2 : Participation communale**

**La participation prévisionnelle totale de la collectivité est de 1 151 788 € HT** (soit **1 249 690 € TTC**), dont 1 042 122 € HT au financement des équipements publics, 92 166 € HT de participation au titre du Déficit et 17 500 € HT de participation au titre de la MOUS.

Participation de la collectivité- Subvention RHI (ETAT) : 4 121 081 €

Conformément à l'échéancier prévisionnel des participations communales arrêté en concertation avec la ville, la commune a validé un plan pluriannuel de financement des opérations d'Aménagement qui prévoit une participation communale au financement des équipements publics et à la MOUS de l'opération ZAC RHI PETITE ILE de 97 416 € HT, soit 105 695.36 € TTC au 31.12.06.

Echéancier prévisionnel

	92 166					
			603 475	200 000	150 000	88 647
Participation de la collectivité à la POU (€ HT)	5 250	7 000	3 500	1 750		
Avance sur Trésorerie versée et remboursée			+400 000 -400 000			

Le reste des articles de la convention publique d'aménagement demeure inchangé.

Fait en quatre exemplaires originaux dont deux pour chacune des parties,

A \_\_\_\_\_, le

Pour la SIDR,  
Le Directeur Général

M. Philippe JOUANEN

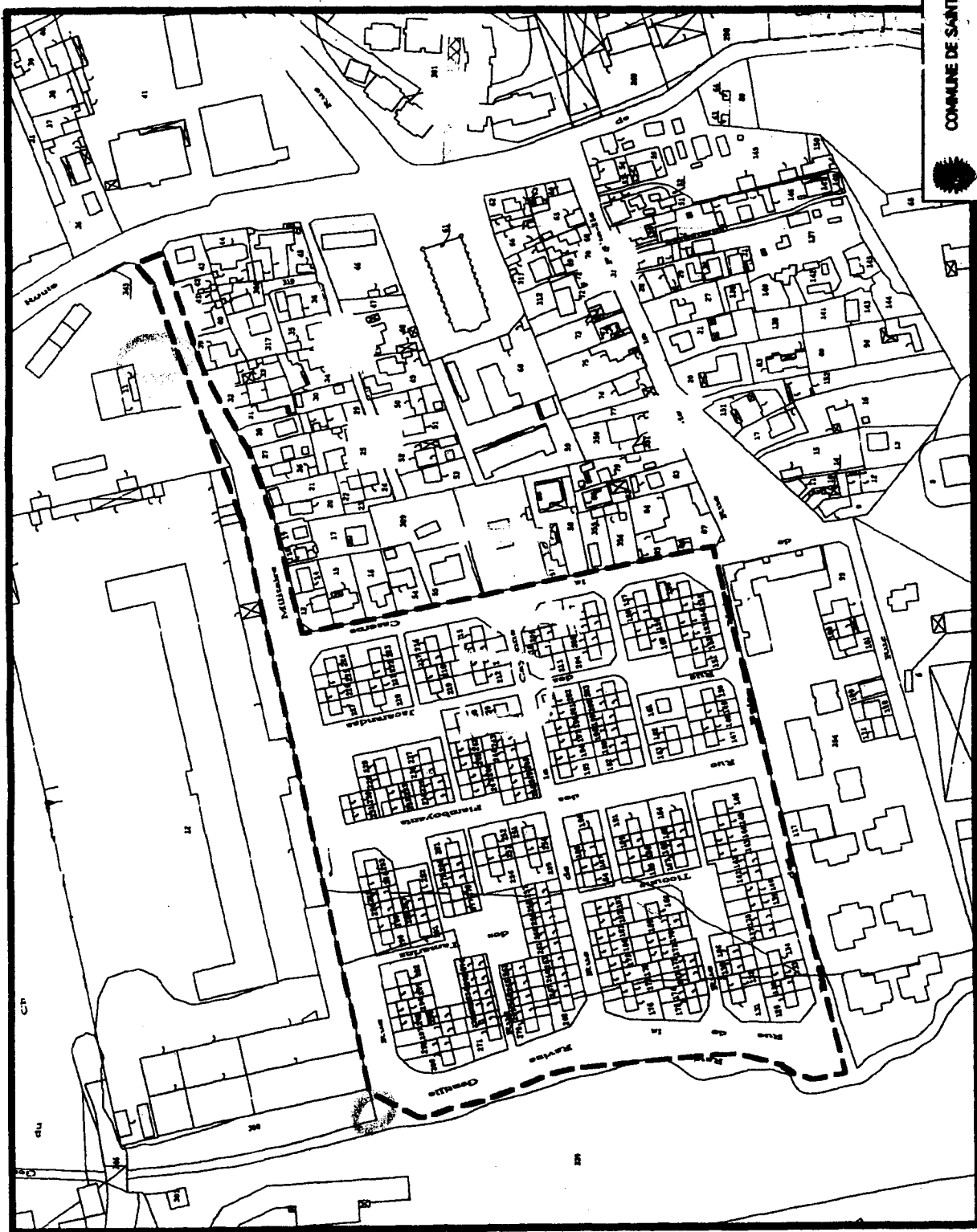
Pour la Ville De Saint Denis,  
Le Maire


M. Paul VICTORIA

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis  
En séance du 25/01/2007  
En annexe à la Délibération N° 0712-04

LE MAIRE




  
**COMMUNE DE SAINT-DENIS**

**OPERATION "J.A.G. R.H.I. PETITE ILE"**  
 Dossier de Créations  
**LT. PERRIN-ETRE**


  
 Ét. n° 17/0003me


 Périmètre de l'opération